

Conditions générales promotionnelles Kotjobs

ARTICLE 1 - Introduction

TELENET BV (opérant sous le nom commercial TELENET), dont le siège social est situé Liersesteenweg 4 à 2800 Mechelen, avec le numéro CBE 0473.416.418 (ci-après "Telenet"), organise une promotion sous le nom de "KOTJOBS" (ci-après la "Promotion").

Le présent règlement définit les conditions de participation et autres conditions applicables à cette promotion (les "conditions de la promotion"). Les lignes directrices ou instructions supplémentaires (par exemple, données via le formulaire d'action) font partie des conditions de l'action.

ARTICLE 2 - Acceptation

La simple participation à la Promotion implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions de la Promotion. Aucune contestation à cet égard ne sera prise en compte.

ARTICLE 3 - Participants

La participation à la Promotion est ouverte aux étudiants qui utilisent/ont utilisé l'Internet de Telenet et qui n'agissent pas dans le cadre de leur activité professionnelle (ci-après, les "Participants"). Les employés/agents qui ont participé à la création de la promotion ne peuvent pas être des participants. Les participants mineurs ne peuvent participer qu'avec l'accord de leurs parents ou tuteurs.

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois à la promotion.

Le Participant doit avoir rempli toutes ses obligations envers Telenet et ne doit pas avoir d'arriérés de paiement envers Telenet.

Telenet peut à tout moment exclure une personne de la participation à la promotion en cas de violation de l'une des conditions de la promotion ou en cas d'abus, de tromperie ou de participation de mauvaise foi à la promotion.

ARTICLE 4 - Déroulement de la promotion

Les Participants peuvent participer à la Promotion via le formulaire d'action sur telenet.be/student

a) Pendant la période du 21/08/2023 (09:00) au 08/10/2023 (23:59) (ci-après, la " Période de campagne "), le Participant effectue l'une des missions suivantes (ci-après, les " Kotjobs "), en utilisant les outils fournis par Telenet et dans lesquels seul le Participant lui-même est visible ou audible :

o Micro-influenceur sur Tiktok : le Participant crée une vidéo sur l'offre Telenet kot avec l'audio Tiktok de Telenet et taggue Telenet ;

o Micro-influenceur sur Instagram : le participant crée une belle Story Instagram sur l'offre Telenet kot avec le filtre de Telenet et étiquette Telenet ;

o Micro-influenceur sur Twitch : le participant fait de la publicité pour l'offre Telenet Room sur son écran vert ;

o Modèle d'affiche : le Participant crée sa propre affiche publicitaire sur l'offre Telenet Room à l'aide de l'outil de Telenet et l'accroche devant la fenêtre de sa chambre ;

o Voix sur radio : le Participant crée sa propre publicité sur l'offre Telenet Room à l'aide d'un enregistrement vocal.

b) Le Participant doit également se conformer aux instructions supplémentaires données par Telenet concernant le contenu de l'annonce afin que la création du Participant soit conforme aux obligations du Code économique en la matière.

Le participant remplit et envoie, également pendant la période de promotion, le formulaire d'action - disponible sur telenet.be/student.

c) Le participant envoie la preuve de l'exécution du Kotjob (c'est-à-dire une capture d'écran, une photo ou un enregistrement vocal) et - dans le cas des participants mineurs : la " Déclaration de cession des droits relatifs aux droits d'auteur " signée par les parents/tuteurs - à kotjobs@telenet.be, également pendant la période de la campagne.

d) Si Telenet estime que la participation remplit toutes les conditions susmentionnées, le Participant recevra un code de réduction TakeAway par e-mail dans les 5 jours ouvrables :

- o Micro-influenceur sur Tiktok : 10 € de réduction
- o Micro-influenceur sur Instagram : 10 € de réduction
- o Micro-influenceur sur Twitch : 5 € de réduction
- o Modèle d'affiche : 10 € de réduction
- o Voix sur radio : 15 € de réduction

Le code de réduction n'est valable qu'une seule fois, ne peut être payé en espèces ou échangé. Le code de réduction est indivisible et doit être accepté comme tel. Il ne peut être revendu à des tiers. Si le code de réduction ne fonctionne pas ou pour toute autre question concernant le fonctionnement du code de réduction, le Participant doit contacter TakeAway.

ARTICLE 5 - Responsabilité

Telenet ne peut en aucun cas et sur aucune base juridique être tenue responsable par les participants de tout désavantage ou dommage de quelque nature que ce soit subi dans le cadre de la Promotion, sauf en cas d'intention ou de négligence grave de la part de Telenet.

ARTICLE 6 - Traitement des données personnelles

Les données personnelles communiquées par le participant en s'inscrivant sur telenet.be/student et en participant à la Promotion seront reprises dans les fichiers de Telenet, responsable du traitement. Toutes les informations relatives au traitement des données personnelles par Telenet peuvent être consultées dans la Politique de confidentialité de Telenet.

En communiquant ses données personnelles, le participant déclare que les données fournies sont véridiques, correctes, complètes et à jour. Telenet ne traite les données personnelles que dans le cadre de cette promotion.

Pour participer à cette promotion, le participant doit donner son consentement inconditionnel à la publication et à l'utilisation de son nom et de son inscription sur tous les canaux médiatiques. Le participant renonce à tout droit et à toute indemnité à cet égard. Pour en savoir plus sur le transfert de vos droits concernant les droits d'auteur, consultez le document disponible dans le formulaire d'inscription en ligne à l'adresse telenet.be/student.

Vous avez le droit de demander à Telenet de consulter, corriger, supprimer ou transférer les données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits via My Telenet (uniquement possible pour les clients) et les points de vente Telenet. Dans les points de vente, vous devez d'abord vous identifier au moyen de votre carte d'identité.

Pour toute plainte relative au traitement de vos données personnelles par Telenet, veuillez contacter l'Autorité de protection des données à l'adresse suivante :

<https://www.gegevensbeschermingsautoriteit.be/burger/acties/klacht-indienen>

ARTICLE 7 - Plaintes

Toute plainte relative à la présente Action doit être envoyée par écrit dans les 7 jours ouvrables suivant les faits à l'Organisateur, à l'attention du service juridique, à l'adresse mentionnée à l'article 1. Les plaintes ne seront en aucun cas traitées verbalement ou par téléphone. Les plaintes soumises hors délai ou non écrites ne seront pas traitées.

ARTICLE 8 - Divers

Telenet se réserve le droit de modifier, de reporter, d'écourter ou de retirer tout ou partie de la Promotion si les circonstances l'exigent. Telenet ne peut en être tenu responsable.

Les erreurs d'impression, d'orthographe, de composition ou autres ne peuvent être invoquées pour justifier une quelconque obligation.

Les présentes Conditions générales sont soumises au droit belge et tout litige relatif à leur interprétation ou à leur application relève de la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire d'Anvers, division de Malines.